



## Acompte provisionnel supplémentaire de charges sans justificatif

Par **scud**, le **26/01/2010** à **18:44**

Madame, Monsieur,

Je vous écris à propos d'une lettre que mon propriétaire m'a envoyé début janvier qui dit:

"Suite aux conditions climatiques particulièrement difficiles et rigoureuse, il y a lieu de prévoir dès à présent, le versement de votre part, d'un acompte provisionnel de charges unique et supplémentaire d'un montant de 150 Euros.

Ce versement unique s'ajoutera à votre compte provisionnel charges mensuel qui reste fixe et sans changement-Il nous permettra pour ce qui nous concerne, de s'acquitter plus facilement des approvisionnements en gaz auprès du fournisseur, sachant que nous réglons la totalité des fournitures en fluides de l'immeuble collectif.

Un règlement par chèque est à privilégier."

Cette lettre en question n'est pas passé par la poste. Il l'a mise directement dans ma boîte aux lettres.

Pour l'instant je n'ai rien fait car dans mon bail, il est bien stipulé que mes charges locatives concernent l'approvisionnement en GAZ (GPL) citerne collective et imputabilité au travers de compteurs individuel. De plus que je n'ai pas reçu de justificatif qui me dit bien que j'ai consommé plus que l'année dernière ou une facture de son fournisseur de gaz. Si il n'en a pas, que dois-je faire. Mon propriétaire a d'ailleurs le double de mon appartement et je crois bien de ma boîte aux lettres.

En attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer mes salutations.